

## Renseignements

### *Préalable*

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

### *Portée du formulaire*

Ce formulaire vise à s'assurer que les renseignements et documents requis en vertu des articles 29 de la LQE et 22 du REAFIE pour un projet réalisé à des fins de recherche et d'expérimentation ont bien été fournis. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité.

### *Fournir les renseignements demandés*

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

## Références

### *Loi et règlements directement liés au présent formulaire*

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE

### *Documents de soutien, guides et outils de référence*

- [Cahier explicatif – le REAFIE : Activités de recherche et d'expérimentation](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)

## 1. Description du projet réalisé à des fins de recherche et d'expérimentation

### 1.1 Protocole d'expérimentation

1.1.1 Joignez un document contenant le protocole d'expérimentation du projet visé par la demande (art. 29 al. 1 LQE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

1.1.2 Dans le tableau ci-dessous, précisez à quelles pages du protocole d'expérimentation figurent les informations demandées.

	Informations demandées	Obligatoire ou facultatif	Page(s) du protocole
1.1.2.1	La nature du projet, y compris la description de la nouvelle technologie ou de la nouvelle pratique à évaluer	Obligatoire	10 carac.
1.1.2.2	L'ampleur du projet, y compris la durée prévue pour procéder à l'évaluation de la nouvelle technologie ou de la nouvelle pratique	Obligatoire	
1.1.2.3	Les objectifs, en détaillant comment sera évaluée la performance environnementale de la nouvelle technologie ou de la nouvelle pratique décrite	Obligatoire	
1.1.2.4	Les impacts appréhendés du projet sur l'environnement	Obligatoire	
1.1.2.5	Les mesures de protection de l'environnement	Facultatif	
1.1.2.6	Les mesures de suivi des impacts prévues	Facultatif	

### 1.2 Dérogation aux dispositions de la Loi

Si le projet est susceptible de déroger aux dispositions de la Loi ou de ses règlements, fournissez les références légales de même qu'une justification pour chaque dérogation (art. 23 REAFIE).

Nom de la loi ou du règlement	Article, alinéa, paragraphe	Justification de la dérogation
10 c.	10 c.	70 c.

## 2. Informations complémentaires

Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de démontrer la conformité du projet aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la Loi ou de l'un de ses règlements ou par une autorisation délivrée au terme d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts (art. 18(5) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 1000 )

### 3. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

3.1 Les services d'un professionnel<sup>1</sup> ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1(3) REAFIE)?

Oui  Non

3.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel<sup>1</sup> ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

### 4. Lexique

<sup>1</sup> **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).